

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4347

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Travaux - Espaces extérieurs du bâtiment Bioforce - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par décision n° B 2004-2566 en date 4 octobre 2004, le Bureau a approuvé la réalisation par la Communauté urbaine, dans le cadre d'un mandat de travaux, de l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce réimplanté dans le quartier de la Darnaise à Vénissieux et a individualisé, à cet effet, une autorisation de programme partielle de 70 000 € pour le financement des études et de la rémunération du mandataire. Le Bureau a, par ailleurs, autorisé par décision n° B 2005-3379 en date du 4 juillet 2005, la signature avec la commune de Vénissieux de la convention de mise à disposition des emprises à aménager.

Le mandat a depuis été confié à l'Opac du Grand Lyon après mise en concurrence, pour un montant de rémunération de 20 168 € HT, soit 23 743 € TTC frais financiers inclus.

Les études sont en cours de réalisation. Le présent rapport a pour objet de permettre la mise en œuvre de la phase travaux, c'est-à-dire l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment, d'une superficie d'environ 950 mètres carrés et notamment :

- la voie d'accès au bâtiment et aux parcs de stationnement de surface,
- les parcs de stationnement de surface,
- la zone de détente extérieure,
- les espaces verts et les plantations,
- la clôture et le portail d'accès,
- le parvis du bâtiment sur la partie de la parcelle située entre le bâtiment et le trottoir public à l'angle des avenues du 8 mai 1945 et des Martyrs de la Résistance.

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 548 400 € TTC, intégralement financés par la Communauté urbaine.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 11 juin 2007 et du Bureau le 2 juillet 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce dans le quartier de la Darnaise à Vénissieux, pour un coût global prévisionnel de 548 400 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0961 - Vénissieux : Bioforce, est complétée pour un montant de 478 400 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- en 2008	418 600 €
- en 2009	59 800 €.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,